

Date de convocation : 05/06/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Thierry SABOT) (7).

Absent : Éric PARRAT (1)

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Programme voirie 2023.

DCM 20230609-2

Monsieur Le Maire rappelle les secteurs retenus pour le programme voirie 2023 à savoir : La Bruyère, La Tour, Coualoup, Impasse de Miramand, ZA du Solier.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 04 mai 2023 pour une remise des offres le 02 juin 2023 à 12h. Il s'agit d'un marché unique.

Consultation à laquelle 3 entreprises ont candidaté à savoir : EUROVIA DALA, EIFFAGE ROUTE, MOULIN.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient : 70 % prix – 30 % valeur technique.

AR Prefecture

043-214300873-20230609-DCM20230609_2-DE
Reçu le 28/06/2023

CLASSEMENT	CANDIDAT	OFFRE PRIX HT	NOTE PRIX / 70 PTS	NOTE TECHNIQUE / 30 PTS	TOTAL / 100 PTS
1	MOULIN	89 789,00 €	70,00	28,00	98,00
2	EUROVIA DALA	117 432,54 €	53,52	30,00	83,52
3	EIFFAGE ROUTE	117 498,95 €	53,49	26,00	79,49

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention Pierrick MARCON, 1 voix contre Marie Laure OUDIN représentée par Thierry SABOT),

- Attribue le marché programme voirie 2023 à l'entreprise MOULIN pour un montant de 89 789 € HT soit 107746.80 € TTC.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise MOULIN ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230609-DCM20230609_2-DE
Reçu le 28/06/2023